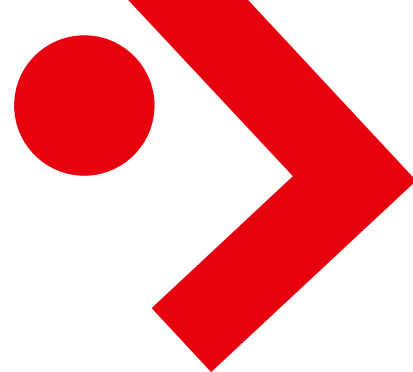


MILLEVIE Avenir Climat

Un plan d'épargne dédié aux jeunes contribuant au financement de la transition écologique.



L'essentiel

Ce contrat de capitalisation MILLEVIE Avenir Climat permet d'aider à se constituer avant ses 30 ans un capital dans une démarche environnementale pour financer par exemple des études, un permis de conduire, l'installation dans un premier logement, l'achat d'une voiture...

- Un plan d'épargne Avenir Climat dédié aux jeunes âgés de 0 à 20 ans inclus.
- Un contrat accessible avec un versement initial à partir de 100 €⁽¹⁾.
- Des supports labellisés Greenfin, ISR ou Finansol⁽²⁾ au bénéfice de la transition écologique. Retrouvez toutes les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou l'objectif d'investissement durable des supports financiers ainsi que les documents d'informations clés (DIC) et le document d'informations spécifiques (DIS) des supports éligibles au contrat sur <https://priips.assurances.groupebpce.com/banque/44>.
- Versements plafonnés à 22 950€ (brut de frais sur versement).
- La possibilité de concilier, en sécurisation progressive, protection et recherche de performance en contrepartie d'une prise de risque en capital. En effet, plus vous approchez de la date prévisionnelle de liquidation choisie à la souscription, plus votre épargne est orientée automatiquement vers le Fonds en euros BPCE Vie.
- Exonéré d'imposition⁽³⁾.

Vous anticipez l'entrée de votre enfant dans la vie adulte

MILLEVIE Avenir Climat est un **contrat de capitalisation** dédié aux jeunes de 0 à 20 ans inclus. De 0 à 17 ans, la souscription est effectuée par les représentants légaux et de 18 à 20 ans inclus, elle se fait directement par le souscripteur.

Plus vous souscrivez tôt, plus la période de versement peut être importante.

En effet, les versements ne sont plus possibles dès lors que :

- le souscripteur a plus de 18 ans;

ET

- le contrat a pris effet depuis plus de 5 ans.

Les versements s'arrêtent également lorsque le plafond est atteint (versements plafonnés à 22 950€).

Vous donnez du sens à votre épargne

Avec un choix de supports d'investissement sélectionnés parmi ceux participant à la transition écologique⁽⁴⁾, MILLEVIE Avenir Climat **vous permet de vous constituer une épargne en accord avec des préoccupations environnementales**: par exemple et selon les choix des sociétés de gestion : agriculture biologique, énergies renouvelables, lutte contre réchauffement climatique...

À savoir

Ce contrat offre la possibilité d'investir sur des supports en unités de compte labellisés Greenfin, ISR ou Finansol⁽²⁾, reconnus par l'État, référencés au profit du financement de la transition écologique.

Les 4 supports en unités de compte proposés dans le contrat, soit 100 % des supports de la gamme, relèvent de l'article 9 du Règlement européen dit «SFDR» (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Investir sur un contrat de capitalisation vous expose à un risque de perte en capital. Cette exposition varie en fonction des supports sélectionnés. Parlez-en à votre conseiller.

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

(1) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(2) Retrouvez toutes les informations concernant le label Greenfin sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-greenfin>, le label ISR sur <https://www.labelisr.fr> et le label Finansol sur <https://www.finansol.org>

(3) Selon les conditions et limites des dispositions fiscales en vigueur.

(4) Retrouvez toutes les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou l'objectif d'investissement durable des supports financiers, ainsi que les documents d'informations clés (DIC) et le document d'informations spécifiques des supports éligibles au contrat sur : <https://priips.assurances.groupebpce.com/banque/44>.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

Vous choisissez le mode de gestion financière qui vous convient

Deux modes de gestion sont possibles :

- **En choisissant la sécurisation progressive⁽¹⁾** (mode par défaut), plus vous approchez la date prévisionnelle de liquidation choisie à la souscription, plus votre épargne est orientée automatiquement d'un actif risqué (le support en unités de compte Ecofi Agir pour le Climat) vers un actif à faible risque (le Fonds en euros BPCE Vie) selon la formule d'investissement choisie (Prudente ou Équilibrée). Une partie du capital est régulièrement sécurisée par arbitrage sur le support à faible risque, pour arriver à 100% sur celui-ci à la date prévisionnelle de liquidation.
- **En choisissant la Gestion libre⁽¹⁾**, vous n'avez pas accès au Fonds en euros, mais uniquement à des supports en unités de compte⁽²⁾ labellisés Greenfin, ISR ou Finansol⁽³⁾ que vous pourrez choisir librement⁽⁴⁾.

Retrouvez toutes les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou l'objectif d'investissement durable des supports financiers sur : priips.assurances.groupebpce.com/banque/44.

POINT D'ATTENTION :

Les investissements sur les supports en unités de compte sont soumis aux fluctuations à la hausse ou à la baisse des marchés financiers. **Ils vous permettent de profiter d'un potentiel de performance en contrepartie d'un risque de perte en capital supporté par vous seul.**

Vous bénéficiez d'une épargne exonérée d'imposition

Les rachats (le capital et les plus-values ou intérêts) sont exonérés⁽⁴⁾, par principe, d'impôts sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Votre épargne est conservée jusqu'à 18 ans

Avec le contrat MILLEVIE Avenir Climat, votre épargne est bloquée jusqu'à l'âge de 18 ans et tant que le contrat a moins de 5 ans⁽⁴⁾. Mais il existe toutefois des cas exceptionnels de rachat anticipé du contrat : invalidité⁽¹⁾ du souscripteur, décès de l'un de ses parents.

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

- (1) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.
- (2) La valeur des supports en unités de compte est exposée à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, selon l'évolution des marchés financiers. Le risque de perte en capital est supporté par vous seul.
- (3) Retrouvez toutes les informations concernant le label Greenfin sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-greenfin>, le label ISR sur <https://www.lelabelisr.fr> et le label Finansol sur <https://www.finansol.org>.
- (4) Selon les conditions et limites des dispositions fiscales en vigueur.

En pratique

Minimum de versements :

- Montant minimum de versement initial : **100 €**
- Montant minimum de versement complémentaire : **50 €**
- Versements programmés : **30 € / mois, 90 € / trimestre, 180 € / semestre** ou **360 € / an.**
- Frais sur versements : **1%**
- Transfert sortant : en cas de détention du contrat depuis moins de 5 ans et/ou souscripteur mineur : **1% max**
- Frais de gestion sur encours pour les supports en UC et euros : **0,70 % / an**
- Frais sur arbitrage : **sans frais**

Un contrat évolutif

Avec la sécurisation progressive, on limite l'exposition au risque à mesure que l'on approche de la date prévisionnelle de liquidation du contrat.

Mettre en place des versements programmés⁽¹⁾ permet de lisser la valeur d'investissement des supports en unités de compte à long terme et ainsi, d'atténuer les impacts des fluctuations des marchés financiers.

À savoir

Ce contrat peut être souscrit en complément d'une épargne de précaution (livret A, livret jeune, etc...) disponible à tout moment et/ou d'un contrat d'assurance vie pour prendre date au plus tôt et préparer ses projets d'avenir.



MILLEVIE Avenir Climat est un Plan d'Épargne Avenir Climat sous la forme de contrat de capitalisation libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. Retrouvez tous les documents d'information précontractuelle et tableaux récapitulatifs des frais relatifs au contrat MILLEVIE Avenir Climat ainsi qu'aux supports d'investissement éligibles : <https://priips.assurances.groupebpce.com/banque/44>
BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N° 493 455 042, intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le N° 08 045 100.